



En 6 ans, la Cour pénale spéciale a examiné ou examine la situation pénale de 105 personnes

Cour Pénale Spéciale

Bulletin trimestriel d'information

Juillet-Septembre 2024 - #4 (27 septembre 2024)

I- ETAT D'AVANCEMENT DES INVESTIGATIONS

21 informations judiciaires en cours dont 6 ouvertes sur plainte avec constitution de partie civile.

41 inculpés dont 37 en détention provisoire, 3 sous contrôle judiciaire, 1 évadé.

25 mandats d'arrêt en cours.

A ce jour, 5 informations judiciaires ont été clôturées :

- 3 par renvoi des dossiers à la Chambre d'assises : (Affaires Paoua, Ndélé 1 et Ndélé 2)
- 1 par renvoi frappé d'appel devant la chambre d'accusation spéciale : (Affaire Bossembélé)
- 1 par non-lieu (Affaire Obo)

Le 9 septembre 2024, les juges d'instruction du cabinet d'instruction ont rendu une **ordonnance de renvoi devant la chambre d'assises dans le dossier dit de « Bossembélé »**. Les faits portent sur des allégations de crimes commis par la Garde présidentielle entre février 2009 et le 23 mars 2013 dans des lieux de détention de la ville de Bossembélé, constitutifs notamment de meurtres, tortures, privations graves de liberté, disparitions forcées, viols et autres actes inhumains. Le Cabinet d'instruction a conclu que des charges suffisantes existaient contre M. Bozizé, ancien chef d'Etat de la République Centrafricaine, Eugène Barret Ngaikosset, Vianney Semndiro et Firmin Junior Damboy, d'avoir commis des crimes contre l'humanité.

L'ordonnance a été frappée d'appel et la Chambre d'accusation spéciale examinera les recours. Les quatre accusés sont présumés innocents.

II- ETAT D'AVANCEMENT DES PROCES

La Première section d'assises a suspendu l'examen de l'affaire dite de **Ndélé 1** commencée le 5 décembre 2023. Les audiences de plaidoiries reprendront le 4 novembre 2024. Les conférences de mise en état de l'affaire dite de **Ndélé 2** se poursuivent.

Le résumé quotidien des audiences est disponible sur le site de la CPS : www.cpsrca.cf

Et sur les réseaux sociaux : @cour_penale ; linkedin : cour pénale spéciale République centrafricaine.

Toutes les décisions et de nombreuses autres informations sont disponibles sur le site : www.cpsrca.cf

Mandats d'arrêt en cours : 36 personnes recherchées par la CPS

Au stade de l'instruction : 25

Après mise en accusation : 11

- Affaire Ndélé 1 : 6 mandats d'arrêt
- Affaire Ndélé 2 : 4 mandats d'arrêt
- Affaire Bossembélé (appel en cours): 1 mandat d'arrêt

A ce jour, la Cour pénale spéciale a examiné ou examine la situation pénale de 105 personnes :

Inculpés : 40 ; **Mandats d'arrêt en cours (instruction)**: 25 ; **Accusés non définitifs** : 4 (3 détenus et 1 mandat d'arrêt); **Accusés** :21 (7 détenus et 10 mandats d'arrêt) ; **Condamnés** : 3 ; **Non-lieu** : 6. **Autres causes de cessation des poursuites** (extinction action publique, absence de charges, ...): 10.

III- ETAT D'AVANCEMENT DES REPARATIONS

La CPS a terminé la phase des réparations dans l'affaire dite de Paoua, le 31 août 2024, par la remise des réparations aux parties civiles, soit 9 victimes directes des crimes (dont 5 victimes de violences sexuelles) et 32 familles affectées par l'attaque des villages de Lemouna et Koundjili le 21 mai 2019.

L'ensemble des réparations financières accordées, individuelles et collectives, s'élèvent à un montant de dix-huit millions huit cent cinquante-cinq mille francs CFA (18 855 000 XAF soit environ 29.000 USD). Les victimes des violences sexuelles, en plus des réparations financières, bénéficient des réparations du dispositif du Projet Nengo.

Les jugements sur les réparations rendus par la Chambre d'appel dans cette affaire sont disponibles en ligne :

Arrêt sur les réparations (23 octobre 2023) : <https://www.legal-tools.org/doc/aq1c74/pdf>

Arrêt sur une demande de réparation mémorielle (25 mars 2024) : <https://www.legal-tools.org/doc/2khgs4/pdf/>

IV – PROCEDURES DEFINITIVEMENT CLOSES : 2

Au stade de l'instruction : Affaire d'OBO (Ali MAHAMAT HAMAT : Non-Lieu)

Au stade du jugement : Affaire de PAOUA (Issa SALLET, Mahamat TAHIR, Ousmane YAOUBA : condamnations et réparations)

Programme de stage à la CPS

La CPS a lancé son programme de stage « Maboko », ouvert à tous les jeunes francophones désireux de se familiariser avec la pratique de la justice pénale internationale au sein de la CPS.

Pour plus d'informations, bien vouloir consulter le site web de la CPS : www.cpsrca.cf/bibliotheque/stage-cps//56/